

Un nouveau paysage pour les universités : quels impacts ?



Christine Muschi / Reuters

- 2 ■ Bruno Delvaux : «La qualité ne peut être contrainte par des frontières provinciales»
- Rétroactes
- 3 ■ 10 idées-clés à retenir
- Qu'est-ce que l'UCL propose ?
- Chiffres
- 4 ■ Points de vue

Le mot du recteur

«J'en appelle à la mobilisation de toutes les forces vives»

L'avant-projet de décret du ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt, menace gravement l'Université. Son application aurait deux conséquences majeures: d'une part, l'enfermement des universités dans des pôles géographiques étanches mettant fin à la liberté d'association et entravant la liberté d'enseigner ; d'autre part, la mise sous tutelle de l'Université par une académie unique, érigée au rang d'établissement public d'enseignement supérieur. Le pouvoir public ne serait plus régulateur/subsidiar, mais organisateur/producteur/opérateur d'enseignement supérieur. Ce basculement substituerait la rationalité scientifique visant l'excellence à la rationalité politique visant l'influence. Face à de tels risques pour la qualité de l'enseignement et de la recherche, j'en appelle à la mobilisation de toutes les forces vives de notre université. Ce projet ne répond pas aux défis auxquels doit faire face l'enseignement supérieur. Il s'oppose notamment à l'approche multi-site, une des spécificités de notre université. Je tiens à ce que chacun s'approprie ces propositions et puisse agir au mieux pour défendre une idée qui, j'en suis sûr, nous est commune, celle d'une pensée libre, critique, sans frontières.



Jacky Delorme

L'intro de la rédaction

Pourquoi un numéro spécial?



L'avant-projet de décret de réforme de l'enseignement supérieur, porté par le ministre Jean-Claude Marcourt, déjà examiné au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, fait l'objet d'un débat animé. *La Quinzaine* tient à vous informer des enjeux de ce décret qui touche les universités.

Bruno Delvaux :

«La qualité ne peut être contrainte par des frontières provinciales»

Une meilleure cohérence de l'enseignement supérieur est nécessaire, ainsi qu'un meilleur accès aux études pour les étudiants motivés et compétents. Les pôles géographiques ne résoudre pas ces défis, explique le recteur Bruno Delvaux. Ni celui d'abolir la concurrence entre les universités.

La Quinzaine : Pourquoi la création de pôles géographiques ne vous satisfait pas ?

■ **Bruno Delvaux :** Cette réforme s'oppose à la liberté de s'associer et de gérer — en toute autonomie — un projet d'enseignement et de recherche. Il confinerait les universités et les hautes écoles dans des espaces provinciaux à fortes compétences académiques, ce qui décuplerait la concurrence. Or, le but est de renforcer la qualité de l'enseignement supérieur, et de le faire exister sur la scène internationale.

En quoi cette organisation en pôles freinera-t-elle le rayonnement international des universités ?

■ Comparons ces pôles à ceux du plan Marshall. Trois acteurs interviennent dans les pôles de compétitivité 'Marshall': les entreprises, les universités et les pouvoirs publics. Le rôle de l'état est d'inciter et de réguler. Entreprises et universités travaillent ensemble librement, sur base de grandes thématiques (agro-industrie, biotechnologie, aéronautique, etc.). On ne force pas les partenariats: ceux-ci mobilisent la meilleure

expertise possible autour d'une dynamique fixée. Cela accroît la qualité, la crédibilité et donc la visibilité internationale. L'exemple de Biwin est éloquent à ce sujet ; il n'est pas le seul.

Le débat se coalise, dans la presse notamment, sur une opposition libre/officiel. Qu'est-ce que vous répondez à cela ?

■ Ce débat est fallacieux. Nous ne sommes plus au 19^e siècle. Nous copions en logopédie avec l'ULB, nous avons une bi-diplomation avec l'ICHEC... Ce qui nous intéresse, ce n'est pas de collaborer avec tel ou tel réseau. Mais de travailler, avec des partenaires choisis pour la complémentarité de nos expertises. Ce qui compte, pour nous, c'est la qualité des projets, pas les anciens piliers idéologiques. L'histoire actuelle de nos collaborations va bien au-delà des clivages du passé. Nos collaborations sont fondées sur l'ouverture, l'exigence de qualité, une gouvernance promouvant liberté de pensée, regard critique, créativité et innovation. La liberté d'action est essentielle pour cela. Elle sert l'étudiant et la société.



Jacky Delorme

Mais ne pensez-vous pas qu'il soit nécessaire d'introduire plus de cohérence dans le paysage francophone ?

■ En effet. Nous avons d'ailleurs travaillé dans ce sens, dans le cadre du décret Bologne de 2004. Cela nous a amené à développer un modèle d'université multi-site. À présent, ce modèle est mis à mal : l'avant-projet ministériel est un virement à 180°. Ce projet met clairement l'UCL en difficulté.

Le modèle d'université multi-site n'est pourtant pas facile...

■ C'est un atout énorme pour le développement de nos régions. Une université

qui rayonne sur le plan international, principalement par sa recherche, contribue au développement de ses régions. Elle irrigue sa qualité, son projet pédagogique et scientifique, culturel et social, intellectuel et humaniste, via un modèle multi-site qu'elle ne réserve pas à une entité polaire. On dit souvent que le Brabant wallon est l'eldorado de la Belgique, au même titre que le Brabant flamand. Et bien, nous sortons de cette entité polaire et développons des projets en dehors du Brabant wallon. Il faudrait qu'on puisse continuer à le faire. Quel meilleur service pouvons-nous rendre aux régions dans lesquelles nous sommes implantés ?...

mique unique (ARES), érigés au rang d'établissements à fortes compétences académiques. Cela fait 12 ! La concurrence en sera, *ipso facto*, exacerbée ! En outre, ces nouvelles structures mobiliseront un total de 3,75 millions d'€/an. Pourquoi ne pas les utiliser pour développer des projets interuniversitaires ? Une *Open University* à Charleroi, par exemple, autour de laquelle on fédérerait l'UCL, l'ULB l'UMons et les FUNDP. Investissons ensemble dans des projets collectifs et non des structures bureaucratiques et politisées.

L'UCL, seule contre tous ?

■ Le Conseil académique a exprimé son soutien unanime. La FEF et la CNE ont pris une position interuniversitaire : les étudiants et le personnel n'affichent pas leur soutien à ce projet. Plusieurs Hautes Écoles n'adhèrent pas. UCL et Hautes Écoles opposées à ce projet totalisent 54.000 étudiants... Des voix se lèvent dans le monde de l'entreprise. L'UCL n'est pas isolée. Certes, plusieurs recteurs voient des avantages à court terme. Mais dans 10 ans, si ces universités veulent se développer, que vont-elles faire... Sortir de leur pôle ? Changer le décret ? Comment peut-on imaginer à long terme des universités enfermées dans des limites administratives et provinciales ? C'est un concept napoléonien, hérité du passé. L'université n'a pas de frontières !

Qu'espérez-vous du Ministre ?

■ L'UCL a toujours été ouverte à la discussion. À chaque proposition du cabinet, nous avons répondu et fait des propositions constructives, dès août 2011. Nous n'avons jamais été entendus. Nous ne demandons que l'ouverture : discuter, être écouté.

Propos recueillis par Alice Thelen

Rétroactes

Pourquoi réformer le paysage universitaire ?

La déclaration de politique communautaire (2009) le stipule ; «il faut renforcer la cohérence de l'offre de l'enseignement supérieur.» Avec un double objectif en toile de fond : la rationalisation de l'enseignement supérieur et l'accessibilité des études.

CE QUE LE PROJET MARCOURT PRÉVOIT...

> une refonte du paysage de l'enseignement supérieur fondé sur deux structures :

1. La création d'une Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES en abrégé). Une structure faitière, dotée d'un administrateur général nommé par la FWB, pour traiter les questions d'intérêt transversal. La représentation internationale, l'aide au développement, la gestion des outils communs de recherche, des écoles doctorales, etc.

2. Le regroupement en pôles géographiques. Tout établissement situé dans une zone géographique y sera automatiquement rattaché. Chacun des pôles serait organisé autour d'une université de référence. Le paysage serait divisé en cinq pôles : Bruxelles, Brabant wallon, Liège-Luxembourg, Hainaut et Namur, respectivement centrés sur l'ULB, l'UCL, l'ULg, l'UMons, l'Université de Namur. D'importantes compétences seraient dévolues aux pôles : la gestion des habilitations nouvelles (c'est-à-dire l'organisation des filières d'études), l'approbation de toute collaboration ou rapprochement entre établissements, la signature des diplômes, etc.



10 idées-clés à retenir



1. Mise en péril de la liberté de penser

- > **Projet** - Créer des pôles et une académie unique attaque la liberté d'association, la liberté d'enseigner et de chercher.
- > **Vision UCL** - Dans le tissu de l'enseignement supérieur, les décisions se fondent sur l'excellence perçue par les pairs dans le pays, en Europe et dans le monde. Plusieurs pays (la France notamment) débattent de l'extension de l'autonomie des universités, instrument favorable à la qualité. L'UCL milite pour que soit garantie cette autonomie de gestion. Il en va de la formation des jeunes citoyens, responsables et critiques.

2. Politisation de l'enseignement supérieur

- > **Projet** - Créer une structure faitière (l'ARES et des pôles) qui supervise ; mais qui hérite aussi des pouvoirs des établissements.
- > **Vision UCL** - Avec l'apparition d'une superstructure (engendrant des coûts, 3,7 millions d'€ au total, avec les pôles), le modèle de gouvernance sera davantage centralisé, bureaucratisé et politisé. Les universités, même si elles ont des comptes à rendre à leur pouvoir subsidiant, doivent rester autonomes, libres de faire leurs propres choix.

3. Mutualisation des ressources

- > **Projet** - Mutualiser les ressources au sein des pôles, notamment via le partage des bibliothèques, restaurants universitaires, infrastructures sportives, etc.
- > **Vision UCL** - L'UCL n'a pas attendu le projet de décret pour mutualiser ses ressources avec les institutions avec lesquelles elle collabore : l'ensemble des Hautes écoles présentes sur les sites de l'UCL, tant à LLN qu'à Woluwe et Mons ont accès aux diverses infrastructures de l'UCL. Quant au projet Marcourt, il casserait ces mutualisations actuelles et en instaurerait de nouvelles, difficilement réalisables dans la pratique : comment partager, par exemple une bibliothèque, entre Liège et Arlon, séparées par 150 km de distance et pourtant dans le même pôle... L'UCL prône de fonctionner davantage via des bassins de vie (par ex. Bruxelles et le Brabant wallon). responsables et critiques.

4. Black-out sur le financement

- > **Projet** - Le projet de décret passe sous silence le financement, si ce n'est la mention d'un gel du financement des universités après l'année 2015.
- > **Vision UCL** - L'enseignement supérieur est déjà sous-financé. Est-ce concevable de refondre ce paysage en passant sous silence son financement ? Pour l'UCL, il est nécessaire de revoir les critères de financement ; en valorisant la recherche dans le calcul d'allocation et en renforçant la part des diplômés plutôt que des inscrits. C'est le meilleur moyen de réduire la concurrence entre universités.

5. Risque d'allongement des études

- > **Projet** - Introduire un système de crédits (l'étudiant pourra suivre chaque année le nombre de crédits de son choix avec un minimum de 15 crédits par an) et permettre un parcours davantage personnalisé.
- > **Vision UCL** - Cette idée fait fi de la cohérence globale d'une formation. De plus, avec la disparition des délibérations annuelles, le constat d'échec peut survenir après de trop nombreuses années et leurrer les étudiants en difficulté. Enfin, l'allongement des études engendre également des coûts supplémentaires pour les étudiants, leurs familles et la société.

6. Isoler l'UCL en Brabant wallon

- > **Projet** - Le pôle Brabant wallon comprendrait 2 institutions à titre principal (l'UCL et l'IAD) et 5 à titre complémentaire, ce qui positionnerait l'UCL à la 4^e place sur les 5 pôles géographiques proposés par le ministre (contre la 1^{ère} place aujourd'hui en termes de nombre d'étudiants).
- > **Vision UCL** - Les rapprochements entre établissements doivent se faire sur une logique de projet. C'est le modèle que l'UCL défend. Il n'y a pas de raison que l'UCL puisse plus facilement se rapprocher d'institutions à l'international, que de celles logées à 30-40 km. L'université ne connaît pas de frontières !

7. Affaiblir les liens entre Bruxelles et le Brabant wallon

- > **Projet** - Le projet sépare Bruxelles de son hinterland wallon en deux pôles. Alors que sont regroupés Liège et Arlon ; Charleroi, Mons, Tournai ; pourtant bien plus éloignés.
- > **Vision UCL** - Séparer Bruxelles du Brabant wallon est incompatible avec les liens socio-économiques existant entre les deux zones, la constitution de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les défis institutionnels pressentis à l'horizon 2014... Plutôt que de sous-régionaliser, il faut saisir chaque opportunité d'établir des liens entre Bruxelles et les régions bruxelloise et wallonne.

8. Une perte de renommée à l'échelle internationale est à craindre

- > **Projet** - Regrouper les universités en une académie pour développer la visibilité de l'espace d'enseignement belge francophone à l'international.
- > **Vision UCL** - Les universités jouissent d'une réputation à l'échelle mondiale (UCL classée 127^e selon le classement 2012 du QS Magazine), qui contribue à leur développement et à celui de leur région. Leur autonomie est nécessaire, dans un contexte de concurrence mondiale.

9. Une mainmise sur Woluwe et les Cliniques, et sur l'UCL à Mons et Tournai

- > **Projet** - Rattacher Woluwe au pôle bruxellois, avec l'ULB pour université de référence. Le secteur des sciences de la santé de l'UCL (et ses Cliniques) serait séparé de leur maison mère. Il en va de même pour LOCI à Saint-Gilles, LOCI à Tournai et pour notre site de Mons. Les deux derniers seraient rattachés au pôle Hainaut.
- > **Vision UCL** - En termes de nombre, le seul secteur santé de l'UCL est de taille supérieure à l'UMons et aux FUNDP. La disparité des pôles est flagrante (le pôle bruxellois rassemble 21 institutions). Les collaborations régionales pour le partage des infrastructures (bibliothèque, logement...) doivent être encouragées ; tout en préservant l'autonomie des universités.

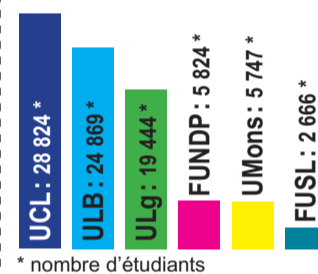
10. Discordance avec la politique de développement économique de la Wallonie

- > **Projet** - Répartir les universités en pôles géographiques, sans choix réel de leur part.
- > **Vision UCL** - Entreprises et universités s'investissent dans les pôles de compétitivité wallons du Plan Marshall. Ces pôles ont été créés sur base thématique, dans un esprit qui tend à rompre les frontières régionales et sous-régionales, pour redynamiser l'économie wallonne, en encourageant fortement la présence à l'international. Il s'agit de soutenir cette dynamique, sans l'alourdir et la contraindre.



Chiffres-clés

Universités francophones aujourd'hui

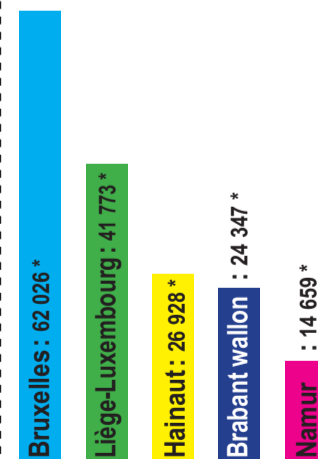


* nombre d'étudiants

Collaborations actuelles UCL - Hautes écoles

- UCL : 28 824 étudiants
- HELHa : 7 810 étudiants
- HE Vinci : 7 474 étudiants
- HE Galilée : 3 293 étudiants
- Ephec : 3 188 étudiants
- ICHEC : 2 810 étudiants
- IAD : 521 étudiants
- Total : 53 920 étudiants

Répartition des étudiants par pôles géographiques prévue par le décret Marcourt



* nombre d'étudiants

L'UCL est la 1^{ère} université de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en termes d'étudiants. Si le décret Marcourt est accepté tel qu'il est proposé, l'UCL se retrouverait symboliquement dans le 4^e pôle (sur 5) de la FWB.

Qu'est-ce que l'UCL propose? En 5 priorités



1. Revoir le mode de financement. C'est-à-dire financer non plus uniquement en fonction du nombre d'étudiants mais aussi en fonction de la performance en recherche (nombre de publications, etc.). «C'est possible, même si on reste dans le volume financier actuel», dit le recteur. Les universités flamandes sont financées en fonction de ces deux critères (nombre d'étudiants

et production scientifique). Leur enveloppe n'est pas fermée. «Cela permet à toutes les institutions de progresser», explique Bruno Delvaux.

2. Développer des projets pédagogiques interuniversitaires. Actuellement, l'UCL codiplôme avec l'ULB, les FUNDP, la KU Leuven ou Madrid... etc. Il faut développer davantage de projets communs entre les institutions, des possibilités de passerelles avec les hautes écoles. «Mais ce n'est pas le territoire qui favorise les projets, ce sont les outils...»

3. Favoriser la mobilité et l'aide sociale aux étudiants. «La proximité est-elle un argument d'accessibilité à l'ensei-

gnement supérieur?», lance le recteur. Plusieurs études concluent à l'absence d'effet de la distance sur le taux d'accès à l'université. «Favorisons la mobilité, les transports gratuits pour les étudiants, l'aide au logement, une révision du système de bourse. Il faut encourager nos jeunes à être mobiles. On prône l'Erasmus, pourquoi faire l'inverse en FWB?»

4. Créer des 'bassins de vie' régionaux. Service sociaux, accès aux logements, aux salles informatiques, aux bibliothèques, aux restos U, aux salles de sport... peuvent être partagés pour les institutions, au niveau régional. «Dans ce cadre, les pôles géogra-

phiques ont du sens, dit le recteur. Ils doivent être considérés comme des bassins de vie sans compétences académiques.»

5. Renforcer les lieux de coordination entre universités et hautes écoles. Pour améliorer la mobilité de l'étudiant au sein d'un espace de formation supérieur, il faut des lieux de concertation. «Il existe toute une série de structures qui ont leur propre financement (CREF, CIUF, CGHE, CESA, FNRS...). Gagner en concertation est possible en un lieu souple, flexible, non-coûtant, qui ne soit pas une structure administrative publique.», explique Bruno Delvaux.



Points de vue

SCIENTIFIQUE

Nicolas Tajeddine,
président du corps scientifique



«Pour tout universitaire, cet avant-projet est inacceptable, dit Nicolas Tajeddine. Il met sous tutelle nos missions.» Pourquoi ?

Ce scientifique cite un des articles du décret : les programmes d'études devront être avalisés au sein des pôles géographiques. Ce qui signifie, par exemple, que les cursus des architectes de LOCI Bruxelles devront être attestés par le pôle bruxellois. «Qu'est-ce qui garantit qu'il n'y aura pas une mainmise de la politique sur les programmes d'études ? Ce n'est pas qu'on s'attache à la liberté académique comme à un petit privilège... Selon nous, c'est cette liberté de pensée qui garantit la formation de jeunes citoyens critiques. Qu'il faille rationaliser l'argent public, les infrastructures, très bien, mais pas les idées !»

Nicolas Tajeddine relève aussi une absurdité sur le plan pratique: «Nous allons pouvoir développer des projets avec des universités étrangères selon notre bon vouloir, mais pas avec celles qui se trouvent à 30 km.» Pour lui, cet avant-projet anéantit les collaborations de l'UCL avec plusieurs hautes écoles et met à mal le modèle d'université multi-site. AT.

ADMINISTRATIF

Pascale Steyns,
présidente du corps technique et administratif



«A-t-on réfléchi à l'impact administratif de ces réformes ?» s'interroge Pascale Steyns, présidente du CORTA. Pour elle, il faut

impérativement analyser les conséquences de cet avant-projet de décret en termes de gestion administrative et opérationnelle. D'autant plus que les universités travaillent en enveloppe fermée. «Tout cela a un coût, en personnel, en formation, en temps...» Prenons, la gestion du parcours étudiant : le fonctionnement par crédit peut entraîner, on le sait, un allongement des études. La gestion administrative n'en sera que plus lourde. Autre exemple : les projets de recherche, qui se sont terriblement complexifiés ces dernières années. «Les réformes génèrent du stress dans les organisations ; stress difficilement acceptable si on n'en voit pas les bénéfices.» AT.

FINANCEMENT

Dominique Opfergelt,
administrateur général de l'UCL



En ce qui concerne le financement de l'enseignement supérieur, Dominique Opfergelt «regrette que le projet du ministre Marcourt n'en dise pas un mot. Un refinancement est pourtant essentiel pour pérenniser la qualité de la formation de nos étudiants et booster la recherche. Sans parler du moratoire du financement après l'année 2015, le décret prévoit un budget de 3,7 millions d'€ pour le fonctionnement de l'ARES et des pôles : ne serait-ce pas plus judicieux d'utiliser cette somme à des fins pédagogiques plutôt que pour financer des structures ?». ID.

ETUDIANT

François Braghini et Corentin Lahouste,
co-présidents de l'Assemblée générale des étudiants



Plusieurs points de l'avant-projet de décret préoccupent les étudiants (de l'AGL et de la FEF, qui représentent respectivement 28 000 et 113 000 étudiants):

1. L'abandon du concept d'année d'étude et la mise en place d'un système de crédit. Les crédits existent depuis Bologne ; ils correspondent aux heures de cours/d'apprentissage des étudiants. Si on pousse ce système, l'étudiant pourra passer à l'année supérieure sans forcément avoir réussi tous ses crédits ou étaler ses années d'études. «Cela donne plus de souplesse au parcours de l'étudiant, mais ce système engendre un détricotage de la formation et une perte de cohérence pédagogique.»

2. Le minerval. L'avant-projet de décret prévoit d'harmoniser les frais d'inscriptions. «Vers le haut ou vers le bas ?», demandent l'AGL et la FEF. Et quelles aides sont prévues pour les revenus modestes, qui payent aujourd'hui moins de 50% du minerval complet dans certaines universités ?»

3. La possibilité de refuser des étudiants. Aujourd'hui, aucun établissement ne peut refuser d'inscrire un étudiant. Après le décret, ce ne sera plus le cas. «Cela laisse présager des dérapages: des inscriptions précoces pour être sûr d'avoir une place, des files d'attente, une sélection à l'entrée...» L'AGL s'interroge également sur les pôles. «Les pôles ne sont pas un gage de démocratisation», disent les co-présidents. On craint également une politisation de l'enseignement supérieur via la gouvernance de l'ARES [NDRL : l'académie unique]. Le politique se trompe de combat : la cause de la concurrence entre les universités, c'est le financement. Financement dont la répartition sera gelée sur base des chiffres 2012-2013 alors qu'on s'attend à une augmentation d'étudiants.» AT.

DÉMOCRATISATION DES ÉTUDES

Vincent Vandenberghe,
chercheur à l'IREs



Spécialiste de l'économie de l'éducation, le Pr Vincent Vandenberghe démonte un des arguments avancés par Jean-Claude Marcourt pour justifier son projet : la création de pôles géographiques permettrait d'assurer aux étudiants un meilleur accès des étudiants à l'enseignement supérieur. «Comment expliquer alors que le taux d'accès à l'université est aujourd'hui plus élevé dans la Province de Luxembourg que dans le Hainaut ?». Et d'indiquer que la littérature scientifique sur ce sujet conclut que la distance n'a pas d'effet ou un effet très limité. «La même littérature souligne par contre le poids prépondérant de facteurs tels que le profil socio-économique ou le type d'établissement fréquenté dans le secondaire», explique Vincent Vandenberghe. DH.

SYNDICAT

Thierry Grosbois,
représentant syndical permanent CNE



La CNE et la CSC-Services Publics (représentants l'UCL, Saint-Louis, l'ULB, l'Université de Namur, ULg et l'UMons) a émis

un avis négatif concernant le projet de décret. «Si il est effectivement adopté dans sa forme actuelle, il faut s'attendre à une restructuration en profondeur des enseignements universitaires, supérieurs et artistiques dans les années à venir, avec un impact direct sur les personnels - en particulier les PATO - qui sont oubliés dans ce projet de réforme. Autre sujet d'inquiétude, la limitation de l'autonomie des établissements du supérieur et la quasi absence de contrôle parlementaire : ce contrôle démocratique sur l'ARES s'effectuerait a posteriori, sur la base d'un rapport annuel. Comment le parlement de la FWB pourrait, dès lors, continuer à exercer ses compétences de contrôle de la politique de l'enseignement supérieur ? Enfin, c'est la notion même de démocratie sociale qui est en danger dans cet avant-projet de décret : à quel niveau se déroulerait la concertation sociale destinée à informer et négocier pour défendre les personnels des universités et des hautes écoles ? Mystère ! Le décret n'en dit pas un mot. Un appel au parlement ainsi qu'au gouvernement de la FWB vient donc à nouveau d'être lancé afin d'entamer une véritable concertation avec tous les acteurs concernés». ID.

AIDE À LA RÉUSSITE

Philippe Parmentier,
directeur de l'administration de l'enseignement et de la formation



L'argumentaire lié à l'avant-projet de décret met en avant la réussite de l'étudiant comme un des objectifs du projet. Mais est-ce vraiment le

cas ? Philippe Parmentier relève plusieurs incohérences. «La première se marque par la suppression de la commission 'Réussite' du CIUF (Conseil interuniversitaire de la Communauté française) alors que celle-ci, de par ses échanges de bonnes pratiques, veille à faire de l'aide à la réussite un objet de non-concurrence entre les institutions.»

Autre conséquence : la disparition des Passeports pour le bac, projet initié par les FUNDP, largement soutenu par l'UCL et reconnu internationalement pour sa qualité. Avec le décret, les subventions accordées pour l'aide à la réussite des étudiants se répartiraient en fonction des pôles géographiques. Réparti sur des pôles différents, le projet serait voué à disparaître. «Tout comme, reprend Philippe Parmentier, les emplois qui y sont consacrés... et les compétences qui les sous-tendent.» Autre aberration: si l'UCL souhaite investir de l'argent pour l'aide à la réussite de ses étudiants en médecine, par exemple, elle ne pourra tout simplement pas le faire puisque les moyens attribués pour ce faire relèveront d'un autre pôle géographique que le sien... ! JCI.

MULTI-SITE

Jean Stillemans, Martin Buysse, Jean-Paul Verleyen



Du côté de la Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (LOCI), l'inquiétude est grande devant le partage, entre trois pôles distincts (Brabant wallon, Bruxelles, Hainaut), des compétences, notamment liées aux programmes, dévolues actuellement à cette nouvelle faculté. En effet, pour rappel, LOCI est née, il y a à un peu plus de deux ans, de l'intégration à l'UCL des deux Instituts supérieurs d'architecture St-Luc de Tournai et de Bruxelles. Et ce, par décret de la Communauté française. Interrogés à ce sujet, le doyen de la faculté, Jean Stillemans, et les deux vice-doyens, Martin Buysse (Tournai) et Jean-Paul Verleyen (St-Gilles), rappellent les efforts consentis par le personnel des trois institutions concernées pour s'adapter aux directives du décret et pour faire naître la nouvelle structure. Si l'incohérence du politique face à deux décisions opposées en moins de cinq ans les inquiète particulièrement, il en est de même pour la moins-value que la création des pôles entraînerait. Ils redoutent l'effet dévastateur que leur mise en place pourrait avoir tant sur la motivation des enseignants et chercheurs de la faculté que sur la qualité de l'enseignement proposée dans ces conditions. JCI.

ENSEIGNEMENT

Vincent Wertz,
prorecteur à l'enseignement et aux relations internationales



Pour Vincent Wertz, plusieurs points sont inacceptables dans l'avant-projet de décret. Notamment, «l'idée même que le diplôme qui conclura la formation de nos étudiants de Bruxelles, de Tournai ou de Mons, intégrés à un autre pôle géographique que le Brabant wallon, puisse être signé par le recteur d'une autre université !»

Au-delà de cet aspect, il pointe les difficultés de collaboration que rencontreront l'UCL et ses partenaires actuels. «Imaginons que nous voulions maintenir ou renforcer un partenariat existant avec une haute école bruxelloise. Il faudra que celui-ci soit approuvé par le responsable du pôle bruxellois qui, pour toute une série de raisons, pourrait y être hostile.» Et de rappeler que le point de vue de l'UCL à ce sujet est très clair: il faut favoriser les collaborations à géométrie variable, en analysant quels sont les meilleurs projets, susceptibles de nourrir les meilleures collaborations en matière de formation des étudiants. Et de préciser: «une meilleure coordination de l'enseignement supérieur est nécessaire, c'est évident. Il doit exister une structure -et pourquoi pas l'ARES- où les différents acteurs se parlent... mais pas un lieu politisé à outrance, sorte de 'super université' à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.» JCI.

COLLABORATIONS HAUTES ÉCOLES - UNIVERSITÉS

Gérard Derèze,
président de l'école de communication, UCL (LLN et Mons)



«Depuis une dizaine d'années, explique Gérard Derèze, l'École de communication de l'UCL (COMU) collabore

étroitement avec l'IHECS (Institut des hautes études des communications sociales), membre de la Haute École Galilée. Une convention signée par nos institutions respectives prévoit qu'en master, quelques options de 15 crédits accueillent des étudiants de l'institution partenaire.» Et d'expliquer aussi que COMU et l'IHECS ont créé ensemble -avec l'IAD- une radio-école, LNFM (www.lnf.m.ucl.ac.be) qui porte ses fruits pédagogiques. «Nous collaborons et nous avons des projets en matière d'éducation aux médias (nouveau programme de master orphelin de l'IHECS dont l'UCL est le partenaire imposé par le ministre Marcourt !), de formation continue, de recherche et de recherche appliquée... Gérard Derèze conclut: «Dans leur carte blanche publiée sur lesoir.be, les cinq autres recteurs disent souhaiter 'le respect de l'autonomie des institutions, plutôt que le prolongement de la dynamique d'alliances nouées sur des bases archaïques'. Il me semble que nos collaborations fructueuses avec l'IHECS sont à mille lieues d'alliances nouées sur des bases archaïques.» DH.

ENSEIGNEMENT

Paul Nihoul,
président de l'institut pour la recherche interdisciplinaire en sciences juridiques



Pour Paul Nihoul, l'avant-projet du Ministre Marcourt suscite des questions au regard des dispositions sur la libre prestation

des services qui permettent aux universités établies dans d'autres États membres de proposer des programmes dans la Fédération Wallonie-Bruxelles. «Bruxelles compte déjà une filiale de l'Université de Kent et une succursale de l'Université de Maastricht. Il serait insolite d'interdire aux Universités de la Fédération ce que le droit européen permet aux universités étrangères.» Or, poursuit-il, «il faut savoir que la concurrence n'est plus vraiment régulée au niveau national mais bien à l'échelon européen. Selon la jurisprudence européenne, on ne peut plus accorder de monopole aux entités fournissant des services car ceux-ci fractionnent le territoire européen.» La nature particulière de l'enseignement universitaire ne justifie pas tout. Le droit européen limite les méthodes pouvant être utilisées par les autorités publiques, par exemple la division d'un territoire en zones car les monopoles rendent impossible tout choix par les destinataires de services qui doivent pouvoir sélectionner ce qui leur convient le mieux. Et il empêche les fournisseurs de services de s'endormir sur leurs lauriers.» La solution ? «Aux termes du droit européen, il faut laisser faire les acteurs. Puis évaluer la situation. Si les objectifs ne sont pas réalisés, l'autorité a le droit d'intervenir. Dans une mesure proportionnelle. Elle doit choisir la voie qui entrave au minimum la liberté de chacun.»